

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE
DETACHEMENT DEROGATOIRE DES BOETH**

organisée par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie

Une session de la commission de détachement dérogatoire des BOETH, organisée par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie s'est réunie le 13 novembre 2024, à Annecy.

La séance est ouverte à : 14 H 38.
La séance est clôturée à : 15 H 20.

Composition de la commission :

- Mme Nathalie COMBARET _____, **Présidente de la commission**
(le Président du CDG 74 ou la personne qu'il désigne)
(appartenant au moins à la catégorie hiérarchique du cadre d'emplois
auquel le recrutement donne accès)
- Mme Anne FAUCCONNET _____, **Personnalité compétente dans l'insertion professionnelle
des personnes en situation de handicap**
(désignée par le Président du CDG 74)
- Mme Karine MOREY _____, **Directrice Générale des Services** de la commune de REIGNEIR-ESERY


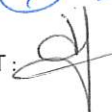

Après étude des dossiers et audition des candidats, la commission propose au détachement les agents figurant sur la liste ci-dessous, dressée pour chaque collectivité par ordre alphabétique :

- Mairie de REIGNIER-ESERY :

Nom	Prénom
SALBAS	Nejla

Fait à Annecy, le 13 novembre 2024 à 15 H 20

SIGNATURE des membres de la commission :

- La Présidente de la commission, Nathalie COMBARET : 
- La personnalité compétente en insertion, Anne FAUCCONNET : 
- La représentante de la collectivité, Karine MOREY : 

Affiché dans la Collectivité (ou publié sur le site internet de la Collectivité) le : _____
Publié sur le site internet du CDG 74 le : 14.11.2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.